

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES REUNI LE 6 MAI 2021

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Patrick Savidan, Graciela Villanueva.

Collège B : Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Sébastien Malaprade, Virginie N'Dah-Sekou, Roberto Poma, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Martine Gail

Collège représentant extérieur : Frédéric Henry

Collège « étudiants » : Océane Layec, Juline Clémenceau, Duncan Nollet, Alison Queru, Anne Nguyen

Parmi les membres invités étaient présents : Eric Athenot, Mohammed Ali Benmakhlouf, Sophie Blanchard, Denis Bousch, Séverine Grelois, Baptiste Lavat, Alejandro Roman Antequera, Nicolas Le Cadet, Antoine Servel, Claire Oger, Marie-Noelle Campana, Anne Raffarin, Emmanuel Fureix.

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Bellance, Karine Bergès.

En préambule, Anne-Lise Humain-Lamoure explique qu'une version non finalisée de l'ordre du jour a été envoyée par erreur. Des points ne seront pas traités car les documents préparatoires ne sont pas prêts et n'ont pas été transmis par les services centraux, notamment les points sur le budget rectificatif et sur des codiplomations.

1. Approbation du PV du 25 mars et modification du PV du 21 janvier 2021

Après décompte des présents, lecture des procurations et demandes d'amendements ou de reformulations, les procès-verbaux sont mis au vote.

Les procès-verbaux des conseils du 21 janvier et du 25 mars sont adoptés à l'unanimité.

2. Actualités

Modification des Conseils, agenda

Afin de tenir compte des délais nécessaires à la transmission de décisions à prendre en conseil restreint, le Conseil de gestion du 10 juin est avancé au 2 juin à 14h30.

Le Conseil restreint du 17 juin pourrait être retardé, en fonction du calendrier national, mais aucune information officielle n'est connue.

COVID

La situation reste très fluctuante et les annonces du gouvernement sont pour l'instant sans effet dans les textes réglementaires. Le déconfinement sera progressif.

Au niveau de l'établissement, il y a actuellement des tensions et des blocages sur le passage des partiels dans certaines composantes. Aucune plainte ni revendication n'est parvenue à ce

jour au sein de l'UFR, mais il n'est pas exclu qu'il y ait des perturbations de partiels de la part d'étudiants extérieurs à l'UFR.

La Ministre a nommé Mme Moulin-Civil, chargée de mission pour préparer la rentrée. Cela signifie qu'une rentrée 100% en présentiel paraît peu probable.

Les conditions de vaccination seront élargies à partir du 12 mai, ce qui permettra peut-être une rentrée plus sereine que la précédente.

Sébastien Malaprade demande si des dispositifs de captations seront installés afin de permettre des cours hybrides. Anne-Lise Humain Lamoure indique que les salles de TD ne pourront pas être équipées en raison des coûts d'installation, mais que des amphis le sont déjà et d'autres le seront d'ici la fin de l'été.

Une question est posée sur les capteurs de CO₂ et sur les équipements en général dans les salles de cours. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que c'est le rôle du service Patrimoine et que l'UFR n'a pas de prise sur ces questions. Elle indique aussi que les universités n'ont pas eu de budget complémentaire depuis 18 mois, hormis pour une dotation pour les heures de mentorat/ de tutorat et pour des travaux de rénovation énergétique (Plan de relance). L'UFR met à disposition des purificateurs d'air mobiles qui peuvent être réservés auprès de Julien Giethlen comme cela a déjà été indiqué aux directions de département.

Certification Qualiopi

Myriam Baron présente cette certification qui concerne principalement la formation continue et alternante. Elle est introduite par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » et doit être obtenue par l'établissement avant janvier 2022. Un premier audit sera mené par un certificateur en octobre 2021 concernant le service de la DIFPRO et des campus tirés au sort. L'UFR n'est pas concernée par ce premier tour d'évaluation.

Les responsables de formations continues et alternantes seront invités lors d'une réunion à travailler sur les critères de certification. Un point d'information sera fait en conseil de gestion pour rendre compte de l'avancée de ces travaux.

Myriam Baron indique qu'une formation auditée, qui ne satisferait pas à la certification, ferait tomber la certification pour l'ensemble de l'université. Cela impacterait l'ensemble des ressources propres liées à la FA et à la FC des composantes.

Affichage de la composition des commissions

Suite à la demande formulée lors de la commission Statuts de l'UFR, la composition des commissions, émanant du Conseil de gestion, est désormais disponible sur le site de l'UFR.

3. Vote de nouvelles formations et de modifications de maquettes

Suite aux commissions Pédagogie des 1^{er} et 22 avril, Jean-Marc Leblanc présente les modifications de maquettes pour la L1 Philosophie, les parcours Enseignement de la mention Lettres. Il indique également que les modalités de contrôle de connaissance, les ECTS et notes planchers des maquettes de DUEF (DELCIFE) ont été revues et sont également proposées au vote.

Par ailleurs, ces mêmes commissions Pédagogie ont mené une réflexion sur la question du Contrôle Continu Intégral (CCI). Le LEA, par un vote à l'unanimité des deux départements Créteil et Sénart, souhaite remplacer le CCI par du CC.

Les modifications de maquettes sont adoptées à l'unanimité.

Jean-Marc Leblanc indique qu'un point a été également fait sur les Options Faculté. Celles-ci sont devenues très complexes pour les étudiants du fait du nombre plus important d'étudiants à inscrire et des emplois du temps. Une réflexion a été menée au niveau des départements pour maintenir, aménager, ou supprimer ces options. En revanche, tous les départements

continueront à proposer des cours en option Faculté. Le cadrage des options faculté est rappelé :

- 5 cours au-par semestre et par département.
- Les cours ouverts en option F doivent durer entre 1h30 et 2h00 ce qui exclut les blocs (CM+TD). Si les CM ne peuvent être suivis indépendamment des TD, merci de ne pas les proposer en option faculté.
- Possibilité pour les étudiants de L3 de suivre des options de L2.

Jean-Marc Leblanc propose enfin que les options soient déclarées pour les deux semestres, voire pour deux années et quelle soient votées en conseil, comme cela se pratique pour les blocs 2.

Il précise que l'organisation des inscriptions dans ces options sera l'objet d'une réflexion avec les collègues de la structure administrative.

Les propositions concernant les options Faculté des départements de Géographie, Histoire, Philosophie, Anglais, et Allemand sont adoptées à l'unanimité sauf pour les départements de Lettres et de Langues Romanes (toujours en discussion).

Création d'un DU « Passerelle » par le DELCIFE

Il s'agit d'un dispositif national qui permet aux étudiants qui en bénéficient (réfugiés, demandeurs d'asile) de pouvoir s'inscrire au CROUS. Ils n'y sont pour l'instant pas éligibles. 28 universités françaises disposent déjà de ce type de DU, avec des modalités variables.

Le DELCIFE souhaite ouvrir ce DU sur les niveaux B1, B2 et C1. Les cours seraient entièrement mutualisés avec les cours habituels et seraient donc sans surcoût. L'inscription serait gratuite pour les étudiants avec une prise en charge par la subvention obtenue chaque année auprès de l'Agence Française de la Francophonie. Le coût sera donc nul pour l'UFR LLSH.

La création de ce DU est adoptée à l'unanimité sous réserve que le dossier soit finalisé (annexes financières notamment).

Ouverture de la licence 3 LEA Créteil et Sénart en alternance

Les Conseils de département des LEA Créteil et Sénart ont voté à l'unanimité la demande de transformation

- d'un groupe en formation initiale de L3 LEA Créteil en groupe FA,
- d'un groupe en formation initiale de L3 LEA Sénart en groupe mixte FI/FA.

Jean-Marc Leblanc précise que cette modification implique une modification légère de maquette : suppression d'UE d'ouverture et, à Créteil, dédoublements des CM en raison d'incompatibilité d'emploi du temps, dédoublements financés par les recettes de la formation.

La transformation en FA d'un groupe de la licence 3 LEA Créteil et l'ouverture à des alternants du groupe de la licence 3 LEA Sénart sont adoptées à l'unanimité.

Maquettes MEEF

Jean-Marc Leblanc indique que le Conseil devra revoir les maquettes MEEF en raison de la réforme du concours. Des travaux sont en cours au niveau des responsables de MEEF.

L'INSPE a envoyé une proposition de répartition des charges, encore en discussion, qui alourdit celle *a priori* imputée à l'UFR LLSH.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les enseignants doivent lui faire un retour sur les langues vivantes.

Diplôme interuniversitaire (DIU) MEEF

Il s'agirait d'un diplôme à destination des étudiants ayant déjà un Master et souhaitant passer les concours du CAPES et du CAFEP. Des discussions sont encore en cours : l'INSPE voudrait le réserver aux seuls diplômés de Master MEEF quand les composantes se prononcent pour l'élargir aux détenteurs d'autres Masters afin de leur éviter de refaire un deuxième Master et qu'ils puissent ainsi simplement préparer le concours.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que l'UFR LLSH assume une charge administrative importante ainsi que la prise en charge de la moitié des heures de cours pour le M1 et le M2 (incluant des étudiants inscrits en DU de l'INSPE) sans toucher à ce titre aucune ressource propre ni subvention de fonctionnement (étudiants en formation initiale).

Classe préparatoire artistique (Conservatoire à dimension régionale de Créteil)

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'une rencontre est prévue avec la Direction du Conservatoire. Il sera évoqué la possibilité d'ouvrir en partenariat avec celui-ci une classe préparatoire artistique sur les bases de licences déjà existantes.

Plusieurs membres du conseil mentionnent leur intérêt pour ce projet.

Elle précise également que des discussions sont en cours avec les Cinémas du Palais afin de donner plus de corps aux partenariats existants. L'objectif est de participer à une expérimentation nationale « Etudiants au cinéma », soutenue par le CNC (en dehors des formations).

Frédéric Henry prend la parole pour préciser ce projet et rappeler les actions déjà menées conjointement comme Cinéphilo.

Nouvelles formations EUR FRAPP

La commission Pédagogie du 22 avril a abordé la possibilité d'ouvertures de formations labélisées FRAPP. Les échanges ont été riches mais n'ont pas permis d'aboutir à un consensus entre les deux possibilités d'architecture de formation que sont la création de nouveaux parcours types et la création de parcours pédagogiques dans les mentions concernées (Lettres, Philosophie, LLCER, Histoire).

Jean-Marc Leblanc rappelle que le débat de ce Conseil ne porte pas sur un vote de maquette ou des contenus pédagogiques et qu'il ne s'agit pas de revenir sur le principe de l'EUR. Des documents ont été mis en ligne sur l'espace partagé. On retrouve notamment les propositions de formations nouvelles et déjà existantes (sont mentionnés également les volumes étudiants) :

- Mention Lettres [28 M1 - 15 M2]
 - o Parcours LDF
 - o Parcours Lettres FRAPP
 - o *Parcours Patrimoines (Graduate program financé par l'UPEC)*
- Mention Histoire [25 M1 - 10 M2]
 - o Parcours Histoire européenne comparée
 - o Parcours Histoire FRAPP
 - o *Parcours Patrimoines (Graduate program financé par l'UPEC)*
- Mention LLCER [26 M1 - 13 M2]
 - o Parcours LLCCI anglo
 - o Parcours LLCCI hispano
 - o Parcours LLCCI germano
 - o Parcours LLCER - FRAPP anglo
 - o Parcours LLCER - FRAPP hispano
 - o Parcours LLCER - FRAPP germano
- Mention Philosophie [18 M1 - 22 M2]

Pour information, sont mentionnés les projets en cours d'élaboration qui concernent la mention Géographie. Ces derniers prendront la forme de modules additionnels (en parcours pédagogiques) sans toucher au parcours d'origine :

- o Parcours TVS supp. EUR LIVE
- o Parcours EST supp. SFRI Urban Future

Jean-Marc Leblanc indique qu'une autre proposition est également possible : proposer d'intégrer l'ensemble des cours FRAPP et *summer schools* FRAPP comme modules supplémentaires afin de conserver une plus grande part du parcours d'origine, ce qui porterait les masters à un maximum de 150 ECTS. Cela prendrait donc la forme de parcours pédagogiques.

Une question est posée sur les financements : ils relèveront du PIA pour les EUR et SFRI, de l'établissement dans le cas du Parcours Patrimoines. Il s'agit dans le premier cas de financements spécifiques dont la durée est déjà fixée ; dans le second cas, il s'agirait de dotations supplémentaires, mais les modalités ne sont pas encore connues.

Une question est posée sur la sélectivité en Master.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que la création de nouveaux parcours implique de fait un jury différent et la création de nouvelles capacités d'accueil qu'il sera ensuite très difficile de diminuer. Si les capacités d'accueil ne sont pas atteintes, le Rectorat peut imposer un candidat n'ayant pas de Master. Cela ne remet pas en cause la sélection des candidats initiaux, mais implique le risque d'ajout imposé d'étudiants à la rentrée.

Yolaine Parisot indique que les étudiants auraient l'obligation de s'inscrire pour la mention LLCER en parcours langues puis en FRAPP.

Une question est posée sur l'absence de la mention Communication dans les projets présentés.

Il est répondu que la création de cours FRAPP impliquait le renoncement à trop de cours pour le Master Communication Politique et Publique, c'est pourquoi le département n'a pas souhaité s'associer à cette première vague. Néanmoins, certains cours du Master pourront être proposés aux étudiants de FRAPP.

Yolaine Parisot rappelle que le projet de l'EUR FRAPP, en contractualisation avec l'ANR, prévoit une offre de formation à la recherche par la recherche, qui implique donc de laisser aux étudiants du temps pour la recherche. L'idée de modules qui s'ajouteraient aux parcours dits classiques signifierait, pour les étudiants, une augmentation conséquente du volume horaire des cours à suivre : cela n'est pas compatible avec le travail de recherche en Master, a fortiori dans le cadre de l'EUR (mémoire et participation aux activités scientifiques de l'EUR, notamment). Compte tenu du projet scientifique de l'EUR - projet précisément validé parce qu'il respecte le cadrage de l'action EUR (PIA 3), les échanges avec la DEVE ont fait apparaître la demande de création de parcours-types comme l'option adéquate.

Patrick Savidan indique que sa réponse à l'appel à projet avait notamment été retoquée sur une question de volume horaire, l'ANR reprochant la création d'un Master *trop lourd*.

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les volumes horaires sont très différents selon les parcours. Les simulations menées en Histoire ou LLCER, en intégrant tous les cours et *summer schools* de FRAPP donnent de 9 à 15 heures de cours par semaine, le semestre 3 étant allégé et le semestre 4 totalement libre.

Virginie N'Dah-Sekou et Alejandro Roman Antequera souhaiteraient que les départements LEA soient davantage impliqués dans les projets de l'EUR et que les responsables de département soient mis dans la boucle.

Après de nombreux échanges, les deux propositions d'architecture pour l'EUR FRAPP sont mises au vote.

La création de parcours-type pour l'EUR FRAPP est adoptée à la majorité (7 voix « pour », 6 voix « contre », 6 « abstentions »).

4. Vote du calendrier 2021-2022

Jean-Marc Leblanc présente deux propositions de calendrier pour l'année universitaire 2021-2022 : la première est une reconduction du calendrier de 2020-2021 ; la seconde comprend une deuxième semaine de pause pédagogique en avril et conséquemment une fin d'année universitaire reportée au-delà du 14 juillet.

Une réflexion sera menée à partir de la prochaine rentrée universitaire, en commission pédagogie, afin de diminuer la durée de la seconde session d'examen. Cela impliquera un effort sur la mutualisation d'épreuves ou/et le passage de certains écrits à l'oral.

Le Conseil adopte à la majorité le principe d'une expérimentation d'une pause pédagogique de 15 jours en avril l'an prochain (10 voix « pour », 6 voix « contre », 3 « abstentions »).

5. Vote sur la commission d'attribution d'un demi-contrat doctoral

Karine Berges présente les principales évolutions suite au dernier conseil. Sur l'espace partagé sont disponibles des documents concernant ce sujet.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale Culture et Société a émis des réserves sur ce dispositif et émet la proposition d'une procédure en deux points pour le classement par l'ED des candidatures. La vice-présidente en charge de la politique doctorale confirme le dispositif de cofinancement, soit par des organismes extérieurs, des laboratoires, ou par des composantes. Elle justifie ce dispositif par le souhait d'amplifier le financement des thèses au bénéfice des doctorants.

L'appel à candidature a été envoyé aux laboratoires : la remise des dossiers est fixée au 3 juin, une procédure précise les cofinancements possibles et les modalités de constitution du dossier.

Conformément au vote du Conseil de gestion du 25 mars, il est proposé que le Conseil aborde la constitution de la commission et la procédure de recrutement pour un contrat doctoral avec un cofinancement UFR.

La commission de sélection pourrait être composée de l'intégralité des membres de la commission recherche, un représentant pour chacun des 6 laboratoires rattaché ou associé à l'UFR, un représentant des deux écoles doctorales (Cultures et Sociétés ; Ville, Transports et Territoires). Cette commission pourrait se tenir le 31 mai et proposerait un classement qui serait soumis au vote du Conseil de gestion du 2 juin.

Le lauréat sera soumis à une ultime validation de la commission recherche de l'établissement du 21 juin.

Une question est posée sur la possibilité d'effectuer des entretiens.

Compte tenu des calendriers très serrés pour cette première édition, il semble difficile d'organiser des entretiens en plus d'une sélection sur dossier. La candidature devra avoir obtenu obligatoirement une recevabilité de l'école doctorale et répondre au moins à un des trois critères suivants :

- Avoir obtenu l'avis d'un directeur de thèse
- Le rattachement à un laboratoire dont le rattachement principal ou secondaire est à l'UFR LLSH
- Le rattachement à une des deux écoles doctorales CS et VTT

La commission devra se tenir à une grille d'impartialité telle qu'elle existe habituellement et qu'elle décidera.

Après de nombreux échanges, il est proposé au vote une commission d'examen des candidatures composées des membres de la commission recherche réduite aux enseignants-chercheurs, à un représentant par laboratoire et par école doctorale. Cette commission proposera une liste de candidats au Conseil de gestion pour décision finale de ce dernier.

Le Conseil de gestion adopte cette proposition à la majorité (13 voix « pour », 3 voix « contre », 2 « abstentions »).

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée par les membres du Conseil.